



Chambre vaudoise  
du commerce et de l'industrie

Monsieur  
Philipp Müller  
Secrétariat général du Département de la  
santé et de l'action sociale  
Bâtiment administratif de la Pontaise  
1014 Lausanne

Lausanne, le 30 septembre 2008

S:\COMMUNIPOLITIQUE\Position\2008\POL0852.doc

JUG/naf

***Avant-projet de modification de la loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF) visant à l'intégration des bourses d'étude dans la facture sociale***

Monsieur,

Votre correspondance du 16 juillet dernier concernant l'objet cité en titre nous est bien parvenue et nous vous en remercions.

**Préambule :**

Le rapport explicatif sur cet avant-projet est assez confus et parfois incomplet. En particulier, il ne permet malheureusement pas d'avoir une bonne compréhension des modifications projetées ainsi qu'une bonne vision des incidences notamment financières de ces changements. Au vu de l'importance des modifications évoquées, qui bouleverse à la fois la philosophie et l'ampleur du système vaudois des bourses, un rapport explicatif plus complet et plus accessible aurait été souhaitable.

**Remarques générales sur FORJAD (programme d'insertion par la formation professionnelle)**

La CVCI a soutenu, dès son origine, le programme FORJAD. En effet, il est infiniment préférable de permettre aux jeunes d'acquérir une formation au lieu d'augmenter le nombre de bénéficiaires du revenu d'insertion (RI). La volonté d'insérer des jeunes en difficulté en leur permettant de faire une formation professionnelle doit donc être soutenue. Il est, évident que des jeunes au bénéfice d'un CFC peuvent plus facilement trouver leur place dans la société que ceux sans aucune qualification. Les résultats obtenus jusqu'ici sont encourageants et il est primordial de continuer les efforts pour insérer un maximum de jeunes adultes dépendants du RI. Un certain nombre d'éléments liés au projet FORJAD comme les mesures d'encadrement spécifiques des jeunes et l'établissement de bilan doivent être particulièrement salués.

Le taux de réussite obtenu de 70% est encourageant. Ce taux de réussite qui conditionne l'insertion dans le monde du travail est obtenu notamment grâce à un encadrement et un accompagnement par des maîtres socio-professionnels. Pour la CVCI, le maintien d'un niveau suffisant et adéquat d'encadrement pour ces jeunes en situation fragile est essentiel pour

maintenir le succès actuel de FORJAD. Cependant, un autre élément conditionne, selon nous, le succès du programme FORJAD à moyen terme : il s'agit de la mise en place de moyens de contrôle et de sanctions pour les jeunes qui refusent de jouer le jeu.

Pour la CVCI, il est important de rappeler que, pour atteindre les objectifs ambitieux du programme de législature (intégration des jeunes dans la société et le monde du travail) le programme FORJAD n'est pas suffisant en soi. Ce dernier doit impérativement être accompagné de mesures qui interviennent en amont (lors de la scolarité obligatoire, de la transition école obligatoire/formation professionnelle, ainsi que pendant la formation professionnelle) pour éviter que les jeunes se retrouvent au RI. Un système de détection précoce associé à un suivi personnalisé de type « case management » est, selon nous, un des outils essentiels dans ce contexte. Les efforts qui sont actuellement mis en place pour améliorer ces éléments notamment en lien avec le projet de nouvelle loi vaudoise sur la formation professionnelle doivent donc être soutenus. Un meilleur suivi des jeunes lorsque ceux-ci passent par plusieurs structures de transition est également souhaitable. Pour la CVCI, le programme FORJAD (dans sa forme actuelle) est une solution temporaire. L'objectif à moyen terme doit être d'éviter autant que possible que des jeunes sans formation se retrouvent au bénéfice du RI.

### **Transfert du financement des frais d'entretien des jeunes du RI aux bourses d'étude**

Pour continuer le programme FORJAD et pérenniser une partie de ses acquis, il est, à l'évidence, nécessaire de modifier les dispositions légales et de trouver un financement.

L'idée de transférer le financement des frais d'entretien des jeunes adultes inscrits au FORJAD du RI vers l'Office cantonal des bourses d'étude (OCBE) offre des avantages indéniables sur le plan « pédagogique ». En effet, considérer les frais d'entretien des jeunes suivant le programme FORJAD comme bourse d'étude permet de passer de l'aide sociale à l'encouragement à la formation, ce qui est psychologiquement bien meilleur que la connotation sociale liée au RI.

Cependant, ce changement de paradigme implique une harmonisation entre le régime des bourses et celui du RI pour éviter une inégalité de traitement entre boursiers et jeunes au FORJAD. Cette harmonisation telle qu'elle est imaginée dans le projet modifie complètement la philosophie du système. En effet, les bourses ne seraient plus, comme c'est le cas actuellement dans le canton de Vaud et tous les autres cantons suisses, un système de complément de revenu pour compenser le coût et le manque à gagner lié à une formation mais une prise en charge des besoins vitaux des boursiers. Ce changement « philosophique » implique une modification de la loi vaudoise sur les bourses et en particulier un déplafonnement du montant des bourses. Ce changement pose aussi des problèmes de compatibilité juridique avec le futur concordat intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études. Le texte du projet, récemment mis en consultation, ne nous paraît pas permettre le changement de système imaginé.

L'actuelle loi vaudoise sur les bourses est très ancienne, puisqu'elle date de 1973. Sa révision est évidemment souhaitable. La mise en place d'un accord intercantonal sur l'harmonisation des régimes de bourses d'études couvrant le degré secondaire II et le degré tertiaire, que la CVCI soutient sur le principe, imposera également un certain nombre d'adaptations de la loi vaudoise. Dans ce cadre, pour la CVCI, il est préférable de faire une réflexion globale en intégrant à la fois l'harmonisation des bourses au niveau fédéral et les spécificités vaudoises liées au projet FORJAD. Il nous apparaît que la révision de la loi vaudoise sur les bourses pourra commencer en 2009 et qu'il est souhaitable que la nouvelle loi puisse entrer en vigueur en 2010 au plus tard.

## Financement

Cet aspect du projet est le plus problématique et doit être retravaillé en profondeur. Les éléments présents dans le rapport explicatif concernant le coût réel du projet et son financement sont insuffisants et insatisfaisants. Le risque que les changements imaginés servent d'appel d'air et incitent des jeunes vivant encore chez leurs parents à quitter la maison et vivre de manière indépendante (ce qui impliquerait une augmentation du nombre de boursiers et donc une explosion des coûts) n'est en particulier pas évoqué dans le rapport explicatif.

Selon le projet mis en consultation, le budget des bourses d'études, qui est actuellement à la seule charge de l'Etat, serait intégré dans la facture sociale et, par conséquent, financé conjointement par le Canton et les communes. Afin que cette opération soit financièrement blanche pour les communes, certaines prestations – actuellement dans la facture sociale – seraient reprises à la seule charge du Canton, notamment les dépenses du Service de protection de la jeunesse (SPJ) et celles du Centre d'orientation et de formation professionnelle (COFOP).

Le transfert des bourses dans la facture sociale, ajoute un nouvel élément à l'enchevêtrement des tâches allant à l'encontre des principes d'EtaCom, notamment de la règle « Qui paie commande ». L'OCBE relevant de la compétence exclusive de l'Etat, les communes ne pourront s'exprimer sur les normes d'octroi et le nombre de bourses distribuées.

Dans ce cadre, il est important de signaler que la progression des dépenses pour les bourses d'études est d'ores et déjà plus forte que celles du SPJ et du COFOP et qu'il n'est pas possible de l'estimer sans connaître les futures dispositions relatives à leur octroi. L'intégration de ces dépenses dans la facture sociale, même en présence de compensations, risque fort d'alourdir notablement les charges communales.

Les transferts proposés nous paraissent donc des plus contestables. Il n'y a aucune garantie que l'opération soit réellement blanche pour les communes et ceci non seulement au jour de la bascule, mais également sur le long terme.

### Conclusion :

**La CVCI est favorable à une solution qui rend une formation plus attractive que le fait de rester à l'aide sociale. Toutefois, en l'état, la solution proposée est prématurée et comporte trop d'incertitudes sur ces incidences financières pour être acceptée. Cette réflexion doit être reprise en prenant en considération les travaux en vue d'une harmonisation fédérale des bourses, afin que d'éventuels changements de critères d'attribution ne viennent pas déséquilibrer le projet. Il est également important d'intégrer dans les réflexions toute la problématique de la transition entre l'école et la vie professionnelle. Il s'agit de mettre en place des solutions cohérentes pour éviter la multiplication des structures et des mesures redondantes qui impliquent souvent une perte d'efficacité qui pénalise, au final, les jeunes en difficulté.**

En vous remerciant de votre consultation, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Guy-Philippe Bolay  
Directeur adjoint

Julien Guex  
Sous-directeur